



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont Saint-Vincent et des EHPAD de Couches et d'Epinac et de Toulon-sur-Arroux,

- Vu** La Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** Le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;
- Vu** Le décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** Le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7, D6143-33 à D6143-35 et D6143-38 ;
- Vu** L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 février 2022 nommant Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent, de Toulon-sur-Arroux, et des EHPAD de Couches et de Fougerolles à Epinac (Saône-et-Loire) ;
- Vu** La Convention de Direction Commune et l'organigramme annexé en date du 5 juillet 2022, entre Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent, de Toulon-sur-Arroux, et des EHPAD de Couches et de Fougerolles à Epinac,
- Vu** La décision du Directeur Général en date du 2 janvier 2024 nommant Monsieur Mathieu MASCOT aux fonctions de directeur délégué du Centre Hospitalier de Montceau les Mines,
- Vu**, la décision portant délégation de signature achat du GHT Saône et Loire Bresse Morvan en date du 1^{er} octobre 2024
- Vu**, le contrat de recrutement de Monsieur Michael GRIVEL BERTHIER en date du 1^{er} novembre 2018 en qualité de responsable des achats au titre du GHT,
- Vu**, l'organigramme de la direction du pilotage stratégique et de la contractualisation organisant les mises à dispositions de :
 - Madame Isabelle TABYAOUI, directrice du pilotage stratégique et de la contractualisation,
 - Madame Alicia LEMENU, responsable des finances,
- Vu** L'organigramme de la direction des affaires médicales du territoire,

DECIDE

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur Général, des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche – Mont-Saint-Vincent et des EHPAD de Couches, d'Epinac et de Toulon-sur-Arroux pour le Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines.

La présente décision exclue le champ d'application des délégations relatives à la fonction achat.

ARTICLE 1 – DELEGATION GENERALE

Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur Général des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent et des EHPAD de Couches, d'Epinac et de Toulon-sur-Arroux, donne délégation générale à Monsieur Mathieu MASCOT, directeur délégué du Centre Hospitalier de Montceau les Mines et des EHPAD qui lui sont rattachés, à effet de signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, engagements de dépense, actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de l'établissement.

A ce titre, Monsieur Mathieu MASCOT exerce une autorité déléguée sur l'ensemble des personnels dans le respect déontologique.

Relèvent de la signature de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, sans possibilité de délégation, les actes suivants :

- La représentation de l'établissement en justice,
- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance,
- Des courriers adressés aux administrations d'Etat et aux collectivités territoriales,
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Les sanctions disciplinaires pouvant relever d'un contentieux devant le tribunal administratif,
- La souscription d'emprunts
- Le CPOM,
- Les conventions avec le département.

ARTICLE 2 – DELEGATION PONCTUELLE

En cas d'absence de Monsieur COLLANGE-CAMPAGNA et de Mathieu MASCOT, directeur délégué, délégation générale de signature est donnée à Monsieur Stéphane REMAUDIERE, directeur des ressources humaines, dans les mêmes conditions définies à l'article 1.

En cas d'absence simultanée de Monsieur COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Mathieu MASCOT et de Monsieur Stéphane REMAUDIERE, délégation de signature est donnée à Madame Edwige GANDRE, coordonnateur général des soins, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 – DELEGATION ORDONNATEUR

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur Général, Monsieur Mathieu MASCOT, directeur délégué, est désigné ordonnateur suppléant à effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA et de Monsieur Mathieu MASCOT, Madame Isabelle TABYAOUI, directrice du pilotage stratégique et de la contractualisation, est désignée ordonnateur suppléant à effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur et en son absence, :

- Madame Alicia LEMENU, responsable des finances,
 - Madame Maëva GELETA, attachée d'administration hospitalière,
 - Monsieur Enzo ZIRA, attaché d'administration hospitalière,
- sont désignés ordonnateurs suppléants.

ARTICLE 4 – DELEGATION AFFAIRES MEDICALES (GHT)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur COLLANGE-CAMPAGNA et de Monsieur Mathieu MASCOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice CORDIER, directeur des affaires médicales du territoire, pour signer au nom du Directeur Général les contrats de recrutement du personnel médical.

En cas d'absence simultanée de Monsieur COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Mathieu MASCOT et de Monsieur Fabrice CORDIER, délégation de signature est donnée à Madame Céline DELPERDANGE, responsable des affaires médicales territoriales pour signer, en cas d'urgence, les contrats de remplacements du personnel médical.

ARTICLE 5 – DELEGATIONS PERMANENTES LIMITEES

Des délégations de signature permanentes sont accordées aux personnes mentionnées ci-dessous pour signer, dans leur domaine d'activité respectif, les courriers, notes internes, engagements de dépense, actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de leur service, à l'exclusion de l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 supra qui relèvent de la signature de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur Général, sans possibilité de délégation.

5.1 : Direction des Ressources Humaines

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane REMAUDIERE, directeur des ressources humaines, pour signer au nom du Directeur Général toutes décisions, pièces et documents administratifs se rapportant à la Gestion des Ressources Humaines des agents publics (contractuels ou fonctionnaires), des personnels mis à disposition, des intérimaires ainsi que les salariés de droit privé, notamment les décisions et contrats de travail liés aux recrutements (hormis pour les personnels du corps de direction et des cadres), les décisions liées à la carrières, la retraite, la protection sociale, convocation des commissions paritaires et conseils de discipline, les documents et pièces administratives liées à la rémunération du personnel non médical et maïeutique (les états de paie, les actes d'engagement des dépenses afférentes aux charges du personnel non médical et maïeutique), les dépenses de formation du personnel non médical et maïeutique, et les pièces et documents liés à l'activité syndicale et aux relations sociales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane REMAUDIERE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique JOANNU, attachée d'administration hospitalière, dans les mêmes conditions.

5.2 : Direction des Soins

Délégation de signature est donnée à Madame Edwige GANDRE, coordonnateur général des soins, pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de son secteur d'activité, ainsi que les décisions de recrutements pour les contrats à durée déterminée des personnels non médicaux (hormis pour les personnels du corps de direction et des cadres).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edwige GANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle LEGRIS, cadre supérieur de santé, dans les mêmes conditions.

5.3 : Direction des Achats et de la Logistique

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antonio PAOLETTI, attaché d'administration hospitalière pour signer au nom du Directeur Général les documents d'organisation de travail, les congés, autorisations d'absences pour le personnel placé sous son autorité, les bons de réception, procès-verbaux, les correspondances, documents et notes internes nécessaires au bon fonctionnement de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antonio PAOLETTI, une délégation de signature est donnée à :

- Pour le service économique : Madame Sonia MANZOLI, adjoint des cadres et à Monsieur Michaël GRIVEL BERTHIER, responsable des achats au titre du GHT,
- Pour le service restauration : à Monsieur Philippe DUVERNE, technicien supérieur et Monsieur Cédric DEMORTIERE, technicien hospitalier
- Pour le service blanchisserie/prestations externes : Monsieur Bertrand BONNOT, ouvrier principal 1^{er} classe,
- Pour le service intérieur/déchets : Monsieur Régis DESBROSSES, ouvrier principal 2^{ème} classe,
- Pour le magasin général : Monsieur Fabrice DEGRANGE, ouvrier principal 1^{er} Classe,

dans les mêmes conditions.

5.4 : Ehpad

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur COLLANGE –CAMPAGNA et de Mathieu MASCOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane REMAUDIERE, directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu MASCOT et de Monsieur Stéphane REMAUDIERE, délégation de signature est donnée à Madame Edwige GANDRE coordonnateur général des soins.

5.5 : Finances

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TABYAOUI, directrice du pilotage stratégique et de la contractualisation, à effet de signer au nom du Directeur Général, toutes correspondances se rapportant aux attributions du secteur financier et ayant trait à la collecte, à l'instruction et à l'expédition de dossiers, pièces, attestations et certificats, à l'exclusion des notes de service et des courriers destinés aux Autorités de Tutelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle TABYAOUI, délégation de signature est donnée à Madame Alicia LEMENU, responsable des finances et à Monsieur Enzo ZIRA, attaché d'administration hospitalière, dans les mêmes conditions.

5.6 : Admissions/Bureau des Entrées

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TABYAOUI, Directrice du pilotage stratégique et de la contractualisation, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, toutes correspondances se rapportant à la collecte, à l'instruction et à l'expédition des dossiers, pièces, attestations, certificats, à l'exclusion des notes de service ainsi que des courriers destinés aux Autorités de Tutelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle TABYAOUI, délégation de signature est donnée à :

- Madame Alicia LEMENU, responsable des finances,
- Monsieur Enzo ZIRA, attaché d'administration hospitalière,
- Madame Maëva GELETA, attachée d'administration hospitalière,

dans les mêmes conditions.

5.7 : Qualité :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérémie LEYNON, responsable qualité, pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de son secteur d'activité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérémie LEYNON, délégation de signature est donnée à Madame Sabrina GARNIER, adjoint des cadres, dans les mêmes conditions.

5.8 : IFSI :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jùlian VADELL MARTINEZ, Directeur de l'IFSI, à effet de signer au nom du Directeur Général, les courriers adressés aux étudiants et aux partenaires externes, les convocations aux concours et aux examens, les conventions de stages, les conventions de formation initiale et continue, les convocations aux instances de l'institut.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jùlian VADELL MARTINEZ, délégation de signature est donnée à Madame Edwige GANDRE, coordonnateur général des soins, dans les mêmes conditions.

5.9 : Services Techniques

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoit RIBBENS, ingénieur, pour signer au nom du Directeur Général les documents d'organisation de travail, les congés, autorisations d'absences pour le personnel placé sous son autorité, les engagements de dépense, bons de réception, procès-verbaux, les correspondances, documents et notes internes nécessaires au bon fonctionnement de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoit RIBBENS, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric HERRMANN ouvrier qualifié, dans les mêmes conditions.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Benoit RIBBENS et de Monsieur Frédéric HERRMANN, délégation de signature est donnée à Madame Sabrina LARUE, adjoint des cadres, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 - OBLIGATION

La présente décision est assortie de l'obligation :

- De respecter la législation / réglementation en vigueur ;
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés ;
- De tenir informé le Directeur des courriers, courriels, notes de service, actes et documents administratifs dans le cadre de la présente décision, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 7 - ANNULATION

La présente décision annule et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

ARTICLE 8 - DATE D'EFFET

La présente décision est applicable à compter du 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 9 - MODALITES DE PUBLICITE

La présente décision sera notifiée au délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du :

- Président du Conseil de Surveillance
- Comptable public du CH Montceau-les-Mines avec le modèle de signature du délégataire.

Elle sera également :

- Consultable sur le site internet et le tableau d'affichage idoine du Centre Hospitalier de Montceau les Mines;
- Transmise à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire publiée pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Chalon-sur-Saône, le 3 juillet 2025

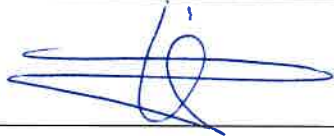
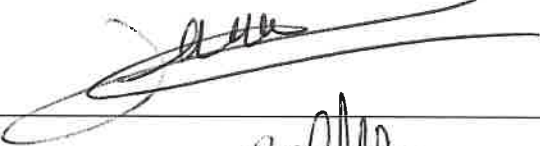
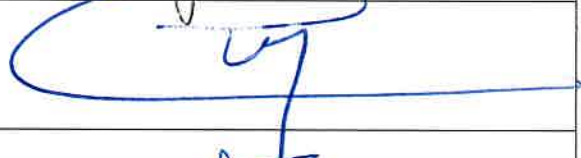
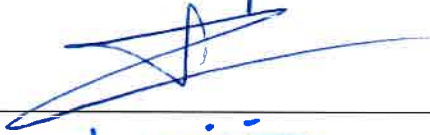
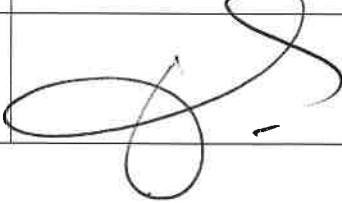
Philippe COLLANGE-CAMPAGNA
Directeur Général,





ANNEXE à la décision de délégation de signature du 3 juillet 2025

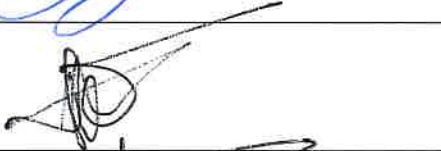
Emargement des personnes bénéficiaires de la délégation de signature (2/2)

Jérémie LEYNON	
Sabrina GARNIER	
Alicia LEMENU	
Maëva GELETA	
Fabrice CORDIER	
Céline DELPERDANGE	
Jùlian VADELL MARTINEZ	
Benoit RIBBENS	
Enzo ZIRA	
Frédéric HERRMANN	
Sabrina LARUE	



ANNEXE à la décision de délégation de signature du 3 juillet 2025

Emargement des personnes bénéficiaires de la délégation de signature (1/2)

NOM	SIGNATURE
Mathieu MASCOT	
Stéphane REMAUDIERE	
Isabelle TABYAOU	
Edwige GANDRE	
Christelle LEGRIS	
Antonio PAOLETTI	
Michaël GRIVEL	
Philippe DUVERNE	
Cédric DEMORTIERE	
Bertrand BONNOT	
Régis DESBROSSES	